



Déclaration Liminaire du SNEP- FSU CAPA du 13 mars 2019 Avancement d'échelon

Nous souhaitons évoquer dans cette déclaration préalable la situation de l'EPS.

La réforme du lycée acte la disparition d'une filière d'excellence en EPS avec la suppression de l'enseignement d'exploration et l'éviction de l'EPS des enseignements de spécialité. Cette mise à l'écart d'un enseignement qui fait ses preuves, qui est un point d'appui fort pour les lycéens (qu'ils aient ou non prévus de poursuivre en STAPS) est inacceptable et témoigne d'un mépris inadmissible à l'égard de notre discipline. Nous continuons de dénoncer cette réforme du lycée non seulement sur le fond mais également sur la forme. Cette mise en place précipitée crée tout l'inverse d'une préparation de rentrée sereine et génère dès aujourd'hui des tensions importantes dans les établissements.

Nous dénonçons l'imposition des 2HSA à la rentrée prochaine, décret qui fait l'unanimité contre lui de la part de toutes les organisations syndicales. C'est une nouvelle

dégradation des conditions de travail mais aussi des relations sociales qui se profile dans les établissements. Et c'est aussi une mesure profondément inégalitaire si l'on considère comment ces HSA sont distribuées entre les hommes et les femmes.

De nombreux mouvements ont lieu dans les établissements scolaires et le gouvernement ferait bien d'entendre les revendications concernant les personnels comme les élèves.

Plus précisément sur l'ordre du jour, nous sommes à cette première CAPA d'avancement d'échelon qui se met en place avec les appréciations des rendez-vous de carrière. Nous devons redire ici la plus grande justice et équité dans les carrières en classe normale réalisées par ces nouvelles grilles d'avancement d'échelon. Il n'y aura plus que 2 ans de différenciation possible en lieu et place des 10 années dans les anciennes carrières. Différences qui n'avaient souvent comme seules raisons principales que la temporalité de l'inspection ou sa fréquence. Oui le système précédent était profondément injuste et ces nouvelles carrières sont un acquis important pour lequel la FSU s'est battue et continuera de se battre.

Cette avancée est-elle suffisante ? Nous avons toujours dit que cela n'était pas le cas ! Nous continuerons de mener toutes les mobilisations intersyndicales pour obtenir une revalorisation plus que nécessaire de notre métier.

Néanmoins, les problèmes que posaient les anciennes carrières se retrouvent ici sur les 2 « accélérations ». Comment attribuer à seulement 30% de la profession une bonification d'un an ? Nombre d'enseignants vont à juste titre ressentir comme une injustice le fait de ne pas en être bénéficiaires. Le mérite s'arrête-t-il à 30% des enseignants ?

D'ailleurs ces 30% d'accélérations ont souvent été pensé comme des quotas aux appréciations finales des rendez-vous de carrière, alors que celles-ci ne sont aucunement contingentées.

Pour les enseignants qui n'ont pas pu être évalués l'année dernière lors d'un rendez-vous de carrière, nous souhaitons que les mêmes droits que les autres leur soient alloués. Pour leur permettre de contester leur appréciation, il est nécessaire qu'ils/elles en aient connaissance en septembre et non à ce moment de la CAPA.

Le SNEP-FSU continue de revendiquer une déconnexion entre ces rendez-vous de carrière et l'avancement. Nous continuons de demander un avancement unique pour toutes et tous, au meilleur rythme sans obstacle de grade, ce qui permettrait de travailler en confiance, et de considérer l'inspection comme un réel temps de formation. D'autre part, la Hors Classe et la Classe Exceptionnelle doivent être intégrées dans une grille indiciaire revalorisée, débutant à l'indice de l'actuel 5e échelon avec translation vers le haut de toute la grille.

Sur la situation femmes/hommes, si nous nous satisfaisons que l'administration tout comme le SNEP restent vigilants sur l'importance de la répartition des promus, en effet pour le 6° échelon : 27.8% d'hommes et 30% de femmes, 8° échelon : 27.8% d'hommes et 27.3% de femmes. En revanche nous nous étonnons du nombre d'avis excellent attribué aux femmes. En effet sur 14 avis excellent, 6° et 8° échelon, seulement 3 femmes ont obtenu cet avis excellent ! Si la vigilance permet aux femmes d'être promues à égalité avec les hommes, ils ne semblent pas que l'excellence soit un caractère reconnu pour ces dernières.

Merci de votre attention
Les commissaires paritaires nationaux
du SNEP-FSU